



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° 26 du 27/06/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2025 ;
- Vu les délibérations du conseil académique restreint du 10/10/2024 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4479, en Anglais, de la composante IUT ROANNE est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BARBIER	MAGALI	CERTIFIE	H8010
M.	DOWNS	WARWICK	CERTIFIE	H0422
M.	GLAIN	OLIVIER	PR	CNU 11
M.	GOUJON	DANIEL	MCF	CNU 5
Mme	LACHAUD	ANA	P.L.P.	H0422
Mme	LEFEVRE	EVELYNE	CERTIFIE	H0422
Mme	MALAVAL	LAURE	CERTIFIE	H0201
M.	MOUSSIÈRE	LAURENT	CERTIFIE	H1300

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Etienne, le 10/10/2024
Président Florent PIGEON